

Le p'tit placéen

Bulletin municipal n°30 - Édition Automne 2015



Chères Placéennes, chers Placéens,
C'est l'heure de la rentrée, après une petite trêve estivale, les travaux du conseil municipal reprennent avec deux sujets qui feront l'actualité les prochains mois, l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et la mise aux normes de la mairie en regard de l'accessibilité.

Concernant le PLU dont le sujet est traité dans ce numéro, nous arrivons dans une phase de concertation dans laquelle je compte sur la participation du plus grand nombre à l'occasion des réunions publiques consacrées à ce sujet.

EDITO

Quant à la mairie et à ses travaux, ces derniers devraient débiter d'ici la fin de l'année. D'autres sujets comme la sécurité routière feront l'objet de réflexion lors des prochains conseils, en particulier suite aux analyses faites par les services du conseil départemental qui ont révélées des vitesses excessives surtout aux entrées du village. Le résultat de ces relevés est consultable en ligne sur notre site: placey.co

Bonne rentrée à tous

Le Maire
Frederic REIGNEY

Révision exceptionnelle des listes électorales en 2015

Avis aux électeurs,
Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en dé-

cembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le **1er janvier et le 30 septembre 2015** seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1er décembre. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1er mars 2016.

Abonnez vous !

**NOUVELLES
FRAICHES en
DIRECT !!!**

Village de Placey

S'abonner au site via courriel

Entrez votre adresse mail pour suivre ce blog et être notifié par email des nouvelles publications.

Rejoignez 11 autres abonnés

Entrez votre adresse mail

DOSSIER: Plan Local d'Urbanisme

plus d'info sur placey.co

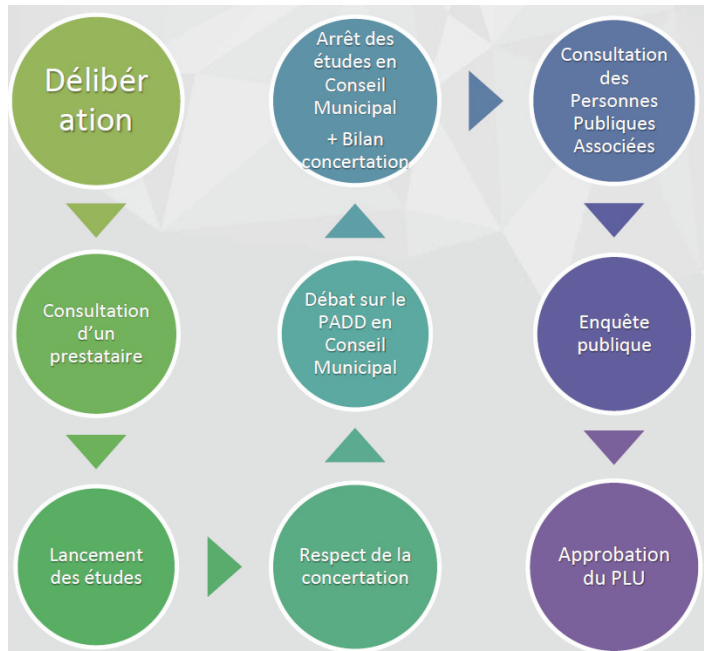
Le PLU... c'est parti !

La commune de Placey a adopté le principe de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune, par délibération du conseil municipal.

Le démarrage a consisté à choisir le cabinet d'études qui va conduire cette démarche. Suite à l'appel d'offres lancé par la commune, le cabinet GEOSTUDIO de CHENÔVE (21) a été retenu. M. Teddy LOYER-RAVEL, urbaniste et co-gérant du cabinet, va piloter le dispositif durant les 30 mois à venir.

La démarche se découpe en 4 phases :

- Edition d'un rapport de présentation : Diagnostic thématique, analyse, enjeux et premières orientations
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- La traduction réglementaire des orientations générales du PADD
- Arrêt et approbation du projet PLU, accompagnement dans la validation du PLU.



Phase 1: Diagnostic du territoire

- Réunion de démarrage avec présentation de la procédure par Géostudio, **21/04/2015 (18h15)**-[compte rendu sur placey.co](#)
- Commission agricole, **26/06/2015 (19h)**-[compte rendu sur placey.co](#)
- Présentation et échanges sur les enjeux issus du diagnostic avec les élus, **10/07/2015 (17h)**-[compte rendu sur placey.co](#), et
Présentation des enjeux par les services:
 - Agence foncière et Chambre d'Agriculture, réunion le **11/09/2015 (10h)**
 - DDT et SMSCOT, réunion le **11/09/2015 (14h)**
- Présentation du diagnostic du territoire aux Personnes Publiques Associées (PPA), réunion le **02/10/2015 (18h)**
- **Réunion publique** et débat avec les habitants, réunion le **14/10/2015 (19h, à Audeux)**
- **Concertation supplémentaire : balade du PLU**, découverte de la structure du village et de son contexte environnemental avec les bureaux d'études, **24/10/2015 (10h)**

Phase 2 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

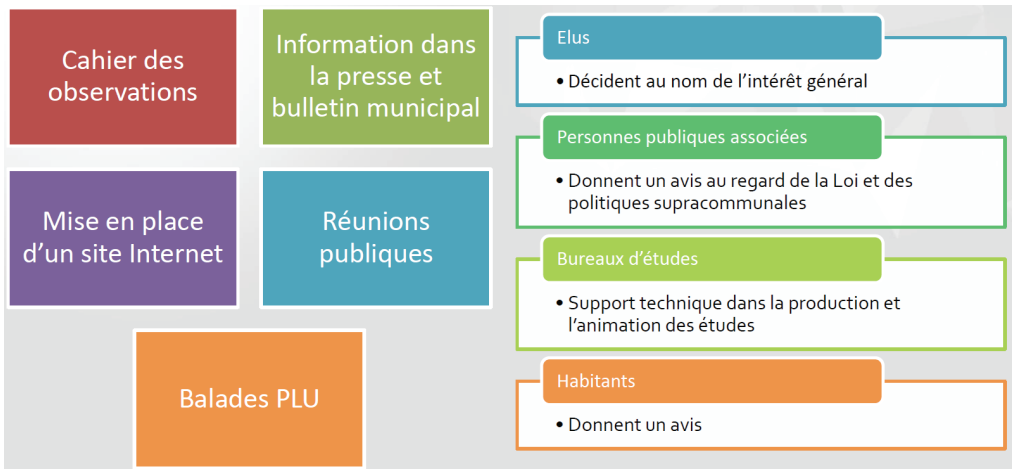
Maximum 5 mois

- Bases du PADD – réunion de travail
- Deux réunions de travail sur le PADD
- Esquisse de PADD – réunion de travail ouverte aux PPA
- **Réunion publique** – débat avec les habitants
- **Atelier Enfants-Séniors et élus** – travail sur le repérage du patrimoine urbain et végétal identitaire
- Réunion de validation du PADD

Phases 3 et 4

Maximum 8 mois

- Deux réunions OAP – réunion de travail et sorties terrain
- Réunion de pré-validation des OAP avec les élus
- Réunion PPA sur les OAP
- **Concertation supplémentaire** : balade du PLU, découverte du patrimoine local repéré
- Pré-zonage et règlement- réunion de travail
- Trois réunions de travail sur le règlement
- Finalisation de la réglementation
- Table rond avec les professionnels du BTP – mise en situation du règlement
- Présentation du projet aux PPA
- **Débat en réunion publique**



La concertation

L'établissement d'un document d'urbanisme doit répondre à certaines règles (lois, décrets, schéma de cadrage...) mais résulte aussi d'une concertation entre les différents acteurs que ce soit les institutions, les partenaires, les élus et tous les administrés. Des outils sont mis en place pour diffuser mais également recueillir l'information. Pour cela, le site internet de la commune relaye les informations au fur et à mesure de l'étude. Des balades PLU permettent de mieux appréhender les problématiques de terrain. Un cahier des observations est disponible en mairie et chacun peut y apporter des commentaires. Des réunions publiques sont programmées tout au long de la démarche pour échanger entre les différents acteurs.

Naissance

Méloé, née le 7 mai
de Julie Calloni et Julien Passard

Décès

Marcelle Drouhard, née Corneille,
le 20 juin

Mariage

Christine Gladoux et Dominique Corotte
Célébré le 5 septembre en mairie de Placey

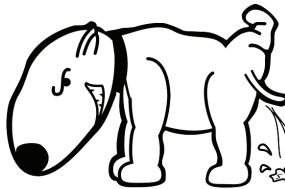
- Réunion publique PLU: 14 oct. 19h à Audeux (co-voiturage possible: tel Cédric au 06.07.66.39.79)
- Balade PLU: 24 oct. 10h à la Mairie
- Noël des enfants: 20 déc. À la salle des fêtes de Re-cologne

Chiens errants

Comme tout animal, le chien peut, par son comportement, causer des dommages à autrui. En conséquence, il requiert une certaine attention de son maître ou de toute personne chargée de sa surveillance.

Bien sûr, on peut penser que tout le monde sera d'accord avec cette affirmation... sauf que certains propriétaires ont du mal à se l'appliquer à eux-mêmes !

Il convient donc de rappeler qu'un animal est considéré être en état de divagation dès lors qu'il se trouve hors de la propriété de son maître, et hors de sa surveillance, et de son contrôle. Dans ce cas de



figure, le maire peut prendre les mesures nécessaires pour éviter que des animaux ne commettent des dégâts en demandant l'intervention de la fourrière.

Nous appelons donc les propriétaires de chiens à faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter que ceux-ci ne s'échappent et divaguent dans la commune.

En effet, même si ces animaux ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance, inquiéter des enfants, des personnes âgées, des joggeurs ou des cyclistes qui se promènent

dans la commune.

Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité.

Ouverture de la chasse. Cette année, la période de chasse s'étend du 13 septembre 2015 à 8 heures au 29 février 2016 au soir. Pensez à porter des tenues claires ou des gilets fluorescents lors de vos prochaines balades en forêt. Pour plus d'informations: Gérard Pernin (03.81.58.62.56).

ASSOCIATION "La Fontaine"**Repas champêtre**

La fontaine de Placey avait des airs de pisciculture ce dimanche 28 juin à l'occasion du repas champêtre. Après s'être rassasié de couscous chacun a pu tenter sa chance à la pêche à la truite. Cette journée ensoleillée s'est achevée dans la joie et la bonne humeur.



Liens Utiles Mairie: mairie.placey@wanadoo.fr, 03.81.58.14.28, www.placey.co ; **SOS Médecin**: 3966 ; **Urgences**: 112 ; **SAMU**: 15 ; **Pompiers**: 18 ; **Gendarmerie**: 03.81.2.1.16.60. **Le p'tit placéen** Responsable de la publication : Frédéric REIGNY. **Comité de Rédaction** : Cédric COQUARD, Denis FRETARD, Dominique GENDREAU, Sylvain PERRUCHE. **Tirage** à 100 exemplaires sur papier recyclé par la société Campus Copie.